

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers absents	8
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir	3
Nombre de conseillers votants	14

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT, Maire

Date de convocation : 3 juillet 2025

Présents : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Guérin, Mme Nguyen Van, M. Birocheau, Mme Guérineau, M. Dubois, Mme Faye, Mme Desmé, Mme Aubrey, Mme Perrot

Pouvoirs : Mme Aurnague donne pouvoir à Mme Guérineau
Mme Chicheri donne pouvoir à Mme Beauchamp
M. Greiner donne pouvoir à M. Birocheau

Absents : M. Grange, M. Labbé, M. Laurent, M. Da Silva Vale, M. Picard

Secrétaire : Mme Faye

Tarifs des locations de salles

Monsieur le maire expose l'intérêt de prévoir un tarif de location sur une demi-journée pour les salles Roger-Avenet et le château de Bel Air

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis de la commission vie associative et sportive

Après délibéré, à l'unanimité (14 pour), le conseil municipal décide de fixer comme suit les conditions d'utilisation des salles communales **à compter du 15 juillet 2025.**

Article 1 : Tarification : Les tarifs de mise à disposition des salles communales sont fixés selon le barème suivant :

Associations ayant leur siège à Truyes

Toutes les salles	1 ^{ère} utilisation (1 journée)	Gratuit
	2 ^{ème} utilisation	55 €
	3 ^{ème} utilisation	85 €
	4 ^{ème} utilisation	105 €
	5 ^{ème} utilisation et plus	155 €

Particuliers

	Salle Roger Avenet		Château de Bel Air	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
1 journée	350 €	550 €	300 €	450 €
2 journées	500 €	700 €	450 €	600 €
1/2 journée supplémentaire	75 €			
Journée supplémentaire	150 €			
Réveillon	600 €	900 €	550 €	800 €
Caution salle	400 €			
Caution ménage	60 €			
Caution indisponibilité de salle	75 €			
	Petit barnum 3mx3m	Bancs extérieurs et/ou chaises extérieurs et/ou tables extérieurs		
1 journée Lundi au vendredi	80 € / barnum	55 € (tarif unique pour un ou plusieurs éléments)		
2 journées Lundi au vendredi	140 € / barnum	85 € (tarif unique pour un ou plusieurs éléments)		
Journée supplémentaire Lundi au vendredi	60 € / barnum	30 € (tarif unique pour un ou plusieurs éléments)		
Week-end Samedi et dimanche	140 € / barnum	85 € (tarif unique pour un ou plusieurs éléments)		
Caution	80 €	50 €		

Entreprises – HORS Week-end et jours fériés

	Salle Roger Avenet		Château de Bel Air	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
1 journée	105 €	195 €	85 €	155 €
Caution salle	400 €			
Caution ménage	60 €			
Caution indisponibilité de salle	75 €			

Associations hors commune – HORS Week-end et jours fériés

	Salle Roger Avenet	Château de Bel Air
1 ^{ère} utilisation (1 journée)	155 €	105 €
2 ^{ème} utilisation et plus	195 €	155 €
Caution salle	400 €	
Caution ménage	60 €	
Caution indisponibilité de salle	75 €	

Article 2 : caution

Les cautions devront être versées à la réservation des locaux, au moyen de chèques libellés à l'ordre du trésor public. Les chèques de caution seront rendus au locataire après l'encaissement du paiement de la location de la salle si les dispositions de location de la salle ont été respectées, et, en cas de dégradation, après le règlement des réparations nécessaires (caution « matériel »), après restitution des locaux loués dans un bon état de propreté (caution « ménage ») **et après restitution du lieu dans un état exploitable dans le délai imparti (caution « indisponibilité de salle »)**

Article 3 : divers

Les salles seront louées avec les cuisines et leur mobilier intérieur. En revanche, il n'y aura pas de vaisselle mise à disposition.

Lorsque le parc sera utilisé avec les cuisines du Château, l'occupation sera comptée comme une utilisation plénière du Château de Bel Air (que ce soit pour les associations ou pour les particuliers).

Les manifestations associatives dont la municipalité est partenaire bénéficieront de la gratuité des salles.

Les prêts des barnums, des tables, des bancs et des chaises seront gratuits pour les associations.

Pour extrait conforme
Stéphane de COLBERT
Maire

